



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

PREFET DE LA DORDOGNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

Création d'une liaison souterraine
Sainte-Foy-la Grande / Saint-Géraud de Corps.

Il sera procédé du 1^{er} juillet au 3 août 2016 à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la création de la liaison souterraine Sainte-Foy la Grande / Saint-Géraud de Corps et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Foyen.

Des informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de RESEAU TRANSPORT D'ELECTRICITE (M. Christophe VANOTTI, Responsable de Projet, Centre développement et ingénierie de Toulouse, Service Concertation et Environnement Tiers, 82 chemin des Courses, B.P. 13731, 31037 TOULOUSE Cedex 1 - 05.61.31.45.69.).

Le public aura la possibilité, **pendant la période indiquée ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services**, de prendre connaissance du dossier d'enquête DUP ainsi que, pour les communes concernées, du dossier de mise en compatibilité du PLUi du Pays Foyen comprenant notamment une évaluation environnementale en mairies de Pineuilh, dans le département de la Gironde, et en mairies de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Saint-Géraud-de-Corps, Le Fleix et Monfaucon, dans le département de la Dordogne. Dans chacun de ces lieux, des observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Des observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par correspondance et avant clôture de la consultation, en Mairie de Pineuilh, siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès du Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, B.P. 90, 33090 BORDEAUX CEDEX) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, Colonel Honoraire de Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de ce dernier, M. Bernard JAYMES, Ingénieur principal de la Fonction publique territoriale en retraite, est désigné comme suppléant.

Il se tiendra à la disposition du public dans les conditions suivantes :

- le vendredi 1^{er} juillet, de 09h00 à 12h00, en mairie de Pineuilh,
- le mardi 5 juillet, de 14h00 à 17h00, en mairie de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt,
- le jeudi 7 juillet, de 15h00 à 18h00, en mairie de Saint-Géraud-de-Corps,
- le mercredi 13 juillet, de 08h00 à 11h00, en mairie de Monfaucon,
- le jeudi 21 juillet, de 14h30 à 17h30, en mairie de Le Fleix,
- le mercredi 27 juillet, de 14h00 à 17h00, en mairie de Pineuilh.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en mairies de Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Saint-Géraud-de-Corps, Le Fleix et Monfaucon et sur le site internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique le projet et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays Foyen ou une décision de refus motivée.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet : www.gironde.gouv.fr.